

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 mars 2023	
Date de la convocation : 27 février 2023	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 14 Nombre de procuration : 2
L'an deux mille vingt-trois, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme DEHAY Marylène, Mme GUIGNARD Marie-France, Mme JASMIN Emmanuelle, M. LAURENTIN David, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas
Secrétaire de séance : M. RIVIERE Nicolas	Absent(s) excusé(s) : Mme BONNEAU Emilie donne pouvoir à Mme BONNEAU Marie-France, M. BONNET Hervé donne pouvoir à M. BOURREAU Christian, Mme TISSERAND Sonia

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23/01/2023
- Centre de Gestion des Deux-Sèvres : avenant à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires
- Approbation des comptes de gestion 2022
- Comptes administratifs 2022 et affectation des résultats
- Informations diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023 (D07.2023)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2023.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2023.

SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES HAUSSE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES AGENTS INTERIMAIRES

SIGNATURE D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION (D08.2023)

Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 janvier 1998, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et que le Conseil a autorisé le Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités. Il informe le Conseil Municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

**PROGRAMMATION DU CONCERT « DES MENETRIERS AUX TAVERNES ANGLAISES »
DEMANDE DE SUBVENTION (D09.2023)**

Dans le cadre de l'accès pour tous à la culture, Monsieur le Maire propose l'organisation d'un concert intitulé «Des ménétriers aux tavernes Anglaises» par l'association « Le Festin d'Alexandre » qui se déroulerait le dimanche 1^{er} octobre 2023 à 16h30 dans l'église de Viennay.

Pour qu'un maximum de personnes puisse venir à cette manifestation, le montant du prix de l'entrée n'est pas fixé, ce sera une participation libre.

Le coût du concert demandé par l'association est de 900 euros plus les frais de déplacement fixés à 150 euros.

Monsieur le Maire précise que cette manifestation peut être éligible, notamment, à une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion artistique en milieu rural.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'organiser ce concert dans les conditions mentionnées ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire :

- à signer le contrat avec l'association « Le Festin d'Alexandre » ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier
- à solliciter toutes subventions possibles pour ce concert

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES
COMMERCES ET LOTISSEMENT N° 6 (D10.2023)**

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du Budget Principal, des Budgets annexes Commerces et Lotissement n° 6 de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, pour le Budget Principal, les Budgets annexes Commerces et Lotissement n°6, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part ;

Décident d'accepter les comptes de gestion de l'exercice 2022 présentés.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEBAULT, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2022 dressés par Monsieur Christophe MORIN, Maire, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET LOTISSEMENT N°6 (D11.2023)

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	116 758.47		147 211.31		263 969.78	
Opérations de l'exercice	247 128.52	236 399.33	238 337.51	237 654.56	485 466.03	474 053.89
TOTAL	363 886.99	236 399.33	385 548.82	237 654.56	749 435.81	474 053.89
Résultats de clôture	363 886.99	236 399.33	385 548.82	237 654.56	749 435.81	474 053.89
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAL CUMULE	363 886.99	236 399.33	385 548.82	237 654.56	749 435.81	474 053.89
RESULTATS DEFINITIFS	127 487.66		147 894.26		275 381.92	

BUDGET COMMERCES (D13.2023)

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	9 157.14			607.94	9 157.14	607.94
Opérations de l'exercice	9 445.28	9 157.14	15 247.42	25 149.92	24 692.70	34 307.06
TOTAL	18 602.42	9 157.14	15 247.42	25 757.86	33 849.84	34 915.00
Résultats de clôture	18 602.42	9 157.14	15 247.42	25 757.86	33 849.84	34 915.00
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAL CUMULE	18 602.42	9 157.14	15 247.42	25 757.86	33 849.84	34 915.00
RESULTATS DEFINITIFS	9 445.28			10 510.44		1 065.16

BUDGET PRINCIPAL (D15.2023)

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	126 863.18			415 380.65	126 863.18	415 380.65
Opérations de l'exercice	55 677.15	169 704.09	575 639.91	626 016.52	631 317.06	795 720.61
TOTAL	182 540.33	169 704.09	575 639.91	1 041 397.17	758 180.24	1 211 101.26
Résultats de clôture	182 540.33	169 704.09	575 639.91	1 041 397.17	758 180.24	1 211 101.26
Restes à réaliser		80 000.00				80 000.00
TOTAL CUMULE	182 540.33	249 704.09	575 639.91	1 041 397.17	758 180.24	1 291 101.26
RESULTATS DEFINITIFS		67 163.76		465 757.26		532 921.02

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et de bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Adopte à l'unanimité les résultats des Comptes Administratifs 2022 tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement apparaissant à la clôture de l'exercice 2022 Après avoir entendu le

Compte Administratif de l'exercice 2022, les Membres du Conseil décident à l'unanimité d'affecter les résultats apparaissant à la clôture de l'exercice 2022 comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT N° 6 (D12.2023)

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	D 002	Déficit de fonctionnement reporté	147 894,26 €

BUDGET COMMERCES (D14.2023)

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionneme	R 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 065.16 €
Investissemen	1068	Affectation de fonctionnement capitalisé	9 445.28 €

BUDGET PRINCIPAL (D16.2023)

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionneme	R 002	Excédent de fonctionnement reporté	465 757.26 €

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission Enfance Jeunesse proposera aux jeunes de 10 à 15 ans habitant la commune de participer gratuitement à la réalisation d'un mur de graff à l'aire de jeux. Quatre ateliers seront proposés par le graffeur Arti les 29 mars, 5, 12 et 13 avril 2023. Les inscriptions se feront en Mairie. Le coût s'élève à 1 894,18 euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant s'exprimer,
la séance est levée à 22h15.

A Viennay, le 8 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Nicolas RIVIERE

Le Maire,
Christophe MORIN